



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits de l'homme et libertés publiques

Question écrite n° 94400

Texte de la question

M. Franck Gilard demande à M. le ministre des affaires étrangères quelles sont les suites qu'il entend donner à la résolution n° 1481 du 25 janvier 2006 de l'assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe sur la nécessité d'une condamnation internationale des crimes des régimes communistes totalitaires, laquelle « condamne avec vigueur les violations massives des droits de l'homme commises par les régimes communistes totalitaires et rend hommage aux victimes de ces crimes » et « invite tous les partis communistes ou post-communistes de ses États membres qui ne l'ont pas encore fait à réexaminer l'histoire du communisme et leur propre passé, à prendre clairement des distances par rapport aux crimes commis par les régimes communistes totalitaires et à les condamner sans ambiguïté ».

Données clés

Auteur : [M. Franck Gilard](#)

Circonscription : Eure (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94400

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5036